

Conditions Générales de Vente et de Services - SOLATYS

Article 1 – Général

Client : personne physique ou morale professionnelle qui achète ou accepte d'acheter des Produits et/ou des Services à Solatys.

Conditions : ces Conditions Générales de Vente et de Services.

Confirmation de Commande : acceptation écrite par Solatys de la commande du Client.

Solatys : l'entité Solatys telle qu'identifiée sur votre devis / confirmation de commande et/ou sur votre facture.

Logiciel : logiciels conçus par Solatys et propriété de Solatys

Logiciel Tiers : système d'exploitation ou tout autre logiciel d'éditeur tiers

Licence : droits d'utilisation d'un logiciel.

Offre de Services : services proposés par Solatys tel que décrit dans tout document en vigueur publié par Solatys et/ou sur son site Internet, ou dans le devis.

Prix : prix total des Produits et/ou Services dû par le Client à Solatys.

Produit : Logiciel ou Services décrits dans tout document publié par Solatys et/ou sur son site Internet

Produits Tiers : produits non fabriqués, non assemblés par Solatys que Solatys commercialise, (y compris Logiciel Tiers)

Services : prestations de services et/ou support technique effectués par Solatys ou tout sous-traitant désigné par Solatys conformément à l'Offre de Services.

Fournisseur : Tiers mandaté par Solatys

Article 2 - Champ d'Application

Ces Conditions s'appliquent à tous les contrats de vente de Produit, Produit Tiers, et/ou Services par Solatys aux Clients. En passant sa commande de Produits et/ou Services, le Client accepte expressément les présentes Conditions. L'acceptation de la commande du Client par Solatys est matérialisée par l'envoi d'une Confirmation de Commande au Client.

Article 3 - Devis

Les devis Solatys sont uniquement valables par écrit, pendant une durée de 10 jours à compter de la date du devis, sauf autrement indiqué dans le devis. Le Client n'a aucun droit à transmettre aux tiers tous les documents fournis avec le devis (fiches produits, rapports, études, scénarios de référence, dessins ou images,...) sauf autorisation particulières écrites de Solatys.

Article 4 - Prix et conditions de paiement

4.1 Le prix que doit payer le Client est indiqué sur le devis et la facture de Solatys. 4.2 Tout commande sera prise en compte uniquement qu'après avoir retourné le devis ainsi que ces Conditions Générales, cachetés, datés et signés en indiquant « Bon pour accord » par mail à Solatys, et un acompte de 40% du total du devis devra être effectué en accompagnant toute commande. 4.3 Le solde restant dû du total de la commande devra être effectué avant la livraison des Produits, Produits Tiers ou l'exécution des Services à l'échéance mentionnée sur la facture, sauf conditions particulières écrites. 4.4 En cas de contrats ou de commandes à exécution successives d'un Client, les prix peuvent être ajustés par Solatys en cas de fluctuation des taux de change, des frais de douane, d'assurance ou coût de Services (les crises économiques imprévues). 4.5 En cas de non-respect des délais de paiement, Solatys peut suspendre la livraison ou l'exécution des Services jusqu'au complet paiement des sommes dues. L'intérêt de retard du paiement sera appliqué au Client au taux légal imposable en vigueur à l'encaissement et exigible après mise en demeure de payer le prix convenu. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement minimum de 40€ est à la charge du Client.

Article 5 - Livraison

Les délais et lieu de livraison, indiqués dans le devis, sont donnés à titre indicatif. Solatys n'est pas tenue pour responsable des délais éventuels imputable au Fournisseur. Le transport et la livraison du Produit ou Services sur site sont entièrement assurés par Solatys. Le Client a deux jours à compter de la livraison pour constater des dégâts matériels liés au transport (non-conformes ou abîmés par lettre recommandée avec accusé de réception).

Article 6 - Configuration matériel

6.1 Sur demande du Client, le matériel est configuré par Solatys avec les composants nécessaires à son bon fonctionnement et à la réalisation des Services mentionnés sur la commande. La mise en service du matériel et l'assistance technique/logicielle sur site sont considérés comme optionnels et seront facturés au Client selon les tarifs en vigueur au moment du devis.

6.2 En cas de non-respect des procédures d'installation et de configuration lors de la mise en place du matériel par le Client, Solatys décline toute responsabilité.

6.3 En cas de modification sur du Logiciel, le travail de reconfiguration sera entièrement à la charge du Client au tarif en vigueur de Solatys plus frais de déplacement.

Article 7 - Propriété et risques

La propriété du matériel (ceci n'inclut pas les Logiciels et Logiciels Tiers) est transférée au Client après paiement intégral de la facture. En cas de non-respect par le Client des présentes Conditions et avant transfert de propriété, Solatys peut récupérer tous les matériels fournis. En cas de paiement différé approuvé par Solatys sur le devis, Solatys reste le propriétaire unique du matériel jusqu'au complet paiement du Client. Le transfert des risques au Client ou à ses représentants a lieu lors de la livraison.

Article 8 - Acceptation – Droit de rétractation du client

8.1 Toute commande confirmée est irrévocable sauf acceptation écrite de Solatys. Avec accord de Solatys, le Client peut demander des modifications de commande uniquement sur le volume. 8.2 Tout retour du Produit est à la charge du Client.

Article 9 - Garantie et Services

La validité de la garantie du matériel dépend du fournisseur et est mentionnée dans le devis. Toute réparation après la période de garantie, incluant le transport, sera prise en charge par le Client. Pour toute garantie ou problème relatif au développement d'un Logiciel, reportez-vous aux Conditions Générales de Développement Logiciel. Pour toute Licence achetée, le support technique à distance est gratuit pour une période d'un an à compter de la date d'achat couvrant les mises à jour du logiciel et les améliorations. Une fois la garantie expirée, le Client pourra souscrire à un contrat de maintenance annuel renouvelable auprès de SOLATYS.

Article 10 - Assistance technique

10.1 Une assistance technique à distance est assurée gratuitement par Solatys pendant les heures de bureaux (du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 13h30-17h) soit par téléphone au +33 (0)4 50 70 64 01, ou soit par mail : info@solatys.com. Le Client est responsable des frais téléphoniques et postaux lorsqu'il contacte Solatys. Client doit au personnel Solatys toute la courtoisie raisonnable, les informations et la coopération permettant à Solatys de fournir les Services. 10.2 Toute intervention sur un problème technique ne pouvant pas être résolue à distance et nécessitant un déplacement sur site sera facturée au Client selon les tarifs en vigueur.

Article 11 - Force Majeure

Aucune partie n'est responsable d'une non-exécution de ses engagements en cas de circonstances causées par des événements échappant à son contrôle raisonnable dont notamment : grèves, actes terroristes, guerres, problèmes affectant les fournisseurs, les transports ou la production, actes des autorités publiques, catastrophes naturelles. Chaque partie aura droit à un délai supplémentaire d'exécution. Si une telle situation dure plus de 60 jours, le contrat pourra être résolu par écrit par l'une ou l'autre partie, sans indemnité.

Article 12 - Responsabilité

12.1 Solatys décline toute responsabilité pour : (i) les dommages résultant d'un défaut d'un Produit ou Service délivré par le fournisseur ; (ii) Les préjudices indirects ou immatériels tel que les pertes de chiffres d'affaires, de profits, de salaires, de revenus, de données, ou manque à gagner ; (iii) Les dommages que le Client pouvait éviter en respectant les conseils et instructions de Solatys et du fournisseur ; (iv) Les dommages commis par Solatys résultant de l'utilisation des matériels /produits/données fournis ou choisis par le Client, ou du fait des instructions du Client ; (v) Les dommages résultant de l'absence de sauvegarde de données et/ou des programmes informatiques mis à jour par le Client ; (vi) Les dommages résultant d'ajout ou de modification apportée par toute autre personne physique ou morale autre que Solatys. 12.2 En tout état de cause si une condamnation à des dommages et intérêts devaient être prononcés à l'encontre de Solatys, le montant de cette dernière ne pourra excéder un montant égal au montant de la prestation délivrée et ne pourra être supérieure à celui-ci.

Article 13 - Propriété Intellectuelle et Logiciels

13.1 Tout Logiciel développé par Solatys et vendu au Client est la propriété exclusive de Solatys. Le Client ne possède qu'un droit d'utilisation sous forme de Licence. Solatys est le seul titulaire des droits intellectuels en application de l'article L111-1, alinéa 3 du Code de Propriété Intellectuelle. 13.2 Les modifications, duplications ou utilisations non consenties d'un Logiciel développé par Solatys sont non autorisées. Le Client doit se conformer aux Conditions Générales de Développement Logiciel. 13.3 Solatys se réserve le droit de réutiliser des composants provenant d'un Logiciel développé par Solatys (module) en vue de constituer des librairies logicielles.

Article 14 - Contrôle export

Le Client est informé que les Produits peuvent contenir des technologies et Logiciels soumis aux lois sur le contrôle des exportations des pays où ils sont livrés ou utilisés. Conformément à ces lois, les Produits ne peuvent être vendus, loués ou transférés à des utilisateurs ou pays soumis à restriction. Le Client accepte de se conformer à ces lois.

Article 15 - Incoterms

En cas d'indication d'un incoterm sur le devis, les dispositions des présentes Conditions qui y seraient contraires et notamment les dispositions insérées dans les articles 5 et 7 seront écartées.

Article 16 - Protection des données et Confidentialité

16.1 Les informations recueillies font d'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de clients et de prospects. Les destinataires des données sont Solatys ou des sous-traitants mandatés par Solatys. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, et qu'il peut exercer en s'adressant par lettre recommandée avec accusé de réception au Service Administratif de Solatys, Bâtiment Ivomar, ZAC du Larry-Marin - 74200 Thonon-les-Bains - France. Le Client peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. 16.2 Chaque partie doit traiter les informations confidentielles reçues de l'autre avec la plus stricte confidentialité, de la même façon qu'elle traiterait ses propres informations confidentielles, et pas en deçà d'un niveau de protection adéquate.

Article 17 - Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat si l'autre : (i) commet un manquement grave ou persistant à ses obligations contractuelles et ne les répare pas dans les 30 jours suivant une mise en demeure écrite ; ou (ii) devient insolvable ou incapable de payer ses dettes à leur date d'exigibilité. Solatys peut résilier ce contrat sans préavis si le Client ne paie pas à la date prévue. Les articles suivantes survivront au terme ou à l'expiration de ces Conditions et continueront à lier les parties et leurs successeurs habilités : articles 4.2, 4.3, 4.5, 7, 8, 12, 13, 14, et 16.

Article 18 - Règlement des litiges

Tout litige concernant la formation ou l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Thonon-les-Bains. La loi française sera applicable.